

DEC140421DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

- Vu** les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
- Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;
- Vu** la circulaire n° CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;
- Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Jean-Luc ORCESI [IR1], est nommé correspondant pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2013. .

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale,



Gaëlle BUJAN



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 02

T. 03 88 10 63 01
F. 03 88 10 60 95